

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COGNOCOLI-MONTICCHI (20123)

Suivant acte reçu par Maître Jean-Jérôme LUCCIONI Notaire associé et titulaire de la société civile Professionnelle Maître Jean-Jérôme LUCCIONI ; à PIETROSELLA (20166) le 24.09.2026

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017,
Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :
Monsieur Jean Jacques COURREGES, et Madame Claudia Alice Camille BOUQUIN, son épouse, demeurant à COGNOCOLI-MONTICCHI (20123).
Nés, savoir :
Monsieur à MEDEA (ALGERIE), le 14 août 1929.
Madame à COURS-LA-VILLE (67470) le 16 janvier 1928.

Décédés, savoir :
Madame à COGNOCOLI-MONTICCHI (20123) le 27 avril 2000.
Monsieur à CASTELNAU DE LEVIS (81150) le 3 juin 2008.

Laissant pour recueillir leurs successions, en l'absence de dispositions de dernières volontés, savoir :

1°) Madame Isabelle Rosine COURREGES,
Née à ALGER (ALGERIE) le 14 juin 1958.

2°) Monsieur Jean-Jacques Eugène COURREGES,
Né à MEDEA (ALGERIE) le 3 août 1959.

3°) Madame Christine Renée Andrée COURREGES,
Née à ALGER (ALGERIE) le 13 mai 1957.

Et portant sur le bien immobilier suivant :

Sur le territoire de la commune de COGNOCOLI-MONTICCHI (20123)

Dans un ensemble immobilier cadastré :

- Section E, n°284, lieudit VACELLI, les lots 13, 14, 17, 19 et 22.

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :
" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire "

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : jeanjerome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis
Me Jean-Jérôme LUCCIONI